

# Compte-rendu de mandat des représentants CGT-Inra au CCHSCT

## Comité Central Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

A l'issue des élections professionnelles de novembre 2011 la CGT a obtenu 3 des 7 sièges du Comité Central Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Compte tenu de cette présence majoritaire la CGT a également obtenu le poste de secrétaire du CCHSCT, élu à l'unanimité des représentants du personnel. La durée du mandat était initialement de 2 ans à partir de mars 2012, cependant la nomination du secrétaire n'a pas été remise en cause au printemps 2014, et de fait la CGT a gardé le poste de secrétaire du CCHSCT sur toute la durée de la mandature.

### Activités du CCHSCT

#### Réunions du comité

Sur la durée de la mandature la CGT-Inra a été représentée à toutes les réunions du CCHSCT (9 CCHSCT ordinaires, un CCHSCT extraordinaire consacré aux « risques psychosociaux »). Les Représentants du Personnel CGT ont été moteurs sur les points suivants :

- Implication des représentants du personnel (membres de CHSCT ou élus CAPL) dans les audits de la méthode d'évaluation des "Risques Psycho-Sociaux" (RPS),
- Demande à la Direction Générale (DG) d'une aide pour accroître les compétences des RP en CHSCT dans l'analyse des projets de travaux,
- Demande à la DG que les représentants du personnel disposent du libre accès à tous les locaux du centre dont ils relèvent en dehors des visites et réunions programmées. Pour cela demande d'un ordre de mission à validité permanente pour se déplacer sur tous les sites d'un même centre, avec possibilité d'utiliser les voitures de service,
- Demande à la Mission Centrale Prévention (MCP) de la rédaction d'un guide capitalisant le retour d'expériences issues des analyses et suivi des accidents et incidents (ASAI).

#### Participation à des groupes de travail

La CGT-Inra n'a pas souhaité participer au groupe de travail « RPS » mis en place par la direction. Ce groupe de travail avait en effet pour but de faire la proposition d'une méthode d'évaluation des risques psychosociaux (RPS) dans l'Institut en se limitant au respect de la législation en la matière tout en évitant d'aborder des questions cruciales comme les conditions de travail et l'organisation des collectifs de l'Institut (TGU, restructurations, fermetures d'unités, organisation des UE, des plateformes, rôle du "management"...). En occultant ces questions d'organisation collective le groupe RPS, mis en place par la DG, se limitait ainsi à un simple outil de cogestion. Les représentants CGT-Inra sont très sensibles au développement de la souffrance au travail qui est fortement liée à la dégradation des collectifs, mais ils considèrent que la responsabilité de la mise en place d'une méthode d'évaluation de ces risques professionnels incombe à la DG. En revanche les représentants CGT-INRA ont été vigilants quant à l'implication des représentants du personnel dans les comités d'évaluation (CAPL et/ou CHSCT) et veilleront à la rédaction et l'application des plans d'action, seule garantie à une évolution positive des conditions de travail après évaluation des risques et du fonctionnement des collectifs de travail.

Les représentants CGT-Inra ont participé au groupe de travail « Formations » destiné à organiser la mise en place de la formation réglementaire obligatoire

des membres de CHSCT. Ils ont obtenu que sur les 5 jours obligatoires 2 soient dispensés par l'organisme de leur choix, la FERC-CGT en l'occurrence.

Les représentants CGT-Inra ont participé au groupe de travail « Fonctionnement des CHSCT » destiné à formuler des propositions d'amélioration de fonctionnement des CHSCT. Ce groupe de travail s'est réuni 2 fois en 2014, sans aboutir à des propositions concrètes. Les représentants CGT-Inra y défendent la demande de libre circulation des membres du CHSCT sur toutes les installations du périmètre du centre auquel le comité est rattaché, en dehors des visites organisées par l'administration. Pour l'instant cette revendication n'a pas abouti.

## **Activité des représentants CGT au CCHSCT hors travaux du comité**

### **Soutien aux actions de CHSCT locaux**

A plusieurs reprises les représentants CGT-Inra au CCHSCT ont apporté leur soutien à l'action de CHSCT pour les aider à la résolution de situations difficiles (Clermont-Theix, Poitou-Charentes, Guadeloupe, PACA).

Notamment contre la projet de la DG de fusionner les CHSCT d'Orléans-Bourges et de Tours, le CCHSCT a voté l'avis suivant : **Suite à l'avis du Comité Technique INRA du 9 octobre 2014 portant sur la fusion des CHSCT d'Orléans-Bourges et Tours les représentants du personnel au CCHSCT se prononcent pour le maintien des 2 CHSCT d'Orléans – Bourges et de Tours.** Avis voté à l'unanimité des RP présents (7 voix sur 7.)

La secrétaire travaille en étroite collaboration avec la section de Toulouse et les représentants au CHSCT de Toulouse pour que soit reconnu en accident du travail le suicide d'une collègue.

### **Commission Hygiène et Sécurité de la CGT-Inra**

Pour mettre en commun les expériences, les difficultés mais aussi les avancées sur les différentes implantations, nous avons créé une Commission Interne à notre syndicat qui réunit tous les Représentants du Personnel CGT des CHSCT de Centre et les RP CGT du CCHSCT de l'INRA. Cette commission permet ainsi aux représentants de fonctionner en réseau et d'adopter des positions communes dans les différents CHSCT. La commission se réunit environ un mois avant chaque CCHSCT de l'INRA afin de pouvoir faire remonter au

Courant 2014 la secrétaire du CCHSCT a été mandatée par l'ensemble des représentants du personnel au CCHSCT pour représenter le comité dans le groupe d'analyse « Analyse des risques psychosociaux dans le cadre du fonctionnement en mode projet Labex » mis en place suite au suicide d'une collègue gestionnaire de Labex.

Sur la période fin 2014-début 2015 un représentant CGT-Inra représentera le CCHSCT dans un groupe de travail destiné à étudier et faire des propositions pour la mise en place un module d'E-learning à la prévention pour les nouveaux arrivants.

national les situations locales. La commission s'est réunie en octobre 2013, février 2014, mai 2015 et octobre 2014.

Par ailleurs la commission a décidé de la publication régulière d'un bulletin d'information des représentants du personnel CGT aux CHSCT, bulletin destiné à faire connaître aux agents de l'INRA leurs droits en matière de santé et sécurité au travail ainsi que les positions et revendications de la CGT-Inra dans ce domaine.

[Bulletin n°1](#) : Missions et fonctionnement du CHSCT

[Bulletin n°2](#) : Le droit de retrait à l'INRA

[Bulletin n°3](#) : Actions et revendications